

Piètre 1er Ministre, Barnier ne sait pas que la CJI ne peut pas arrêter Netanyahu ?

écrit par Jeanne la pucelle | 28 novembre 2024

Mandat d'arrêt de la CPI : Benyamin Nétanyahu bénéficie d'une « immunité », selon la diplomatie Française



Benjamin Netanyahu visé par un mandat d'arrêt de la CPI : Michel Barnier assure que la France "appliquera ses obligations"



Mandat d'arrêt de la CPI : Benyamin Nétanyahu bénéficie d'une « immunité », selon la diplomatie Française



Benjamin Netanyahu visé par un mandat d'arrêt de la CPI : Michel Barnier assure que la France "appliquera ses obligations"



La pression s'accroît sur Benjamin Netanyahu. Mardi 26 novembre, devant les députés français, Michel Barnier s'est prononcé quant au mandat émis par la Cour pénale internationale (CPI) à l'encontre du Premier ministre israélien. Il a notamment déclaré que la France « appliquera ses obligations » en termes de droit international.

La CPI opère de manière indépendante [...] nous n'avons pas à commenter cette décision », a-t-il ajouté. Une position claire, qui rejoint celle de son ministre des Affaires

étrangères, **Jean-Noël Barrot, qui avait indiqué que « La France appliquera le droit international »** tout en convenant que l'arrestation de Benjamin Netanyahu, s'il venait en France, reste « une question hypothétique ».

<https://www.ladepeche.fr/2024/11/26/benjamin-netanyahu-vise-par-un-mandat-darret-de-la-cpi-michel-barnier-assure-que-la-france-appliquera-ses-obligations-12348505.php>

Pas un seul des innombrables conseillers de Barnier, payés par les Français, n'était allé vérifier si la Cour Pénale Internationale avait la capacité juridique d'arrêter Nétanyahu !

Alors la fainiasse Barnier de faire confiance aux mauvais journaliers qui, eux aussi, même spécialisés en politique, ont relayé les déclarations de la CPI...

Or, Israël, n'ayant pas adhéré à la CPI, n'est pas concerné par ses décisions !!! On notera que, de la même façon, les USA n'ont pas adhéré à la CPI conservant ainsi leur pleine liberté ! Pas fous, les frelons !

Par ailleurs, y a-t-il un pilote dans l'avion ?

Barnier, Premier Ministre, n'aurait pas les mêmes informations que ses propres services du Quai d'Orsay !

Selon le ministère français des Affaires étrangères, **le président de l'État hébreu bénéficie d'une « immunité » en vertu des principes du droit international**, une protection qui devrait être prise en compte malgré la décision de la CPI.

Dans un communiqué officiel, le ministère des Affaires étrangères a précisé que l'immunité en question est fondée sur les obligations internationales des États non parties à la CPI. Israël n'étant pas signataire du statut de Rome, le

traité fondateur de la Cour, **il est donc exonéré de l'application des décisions de la CPI, y compris des mandats d'arrêt émis contre ses dirigeants.** Ainsi, bien que le mandat d'arrêt ait été lancé contre Benyamin Nétanyahou, cette immunité s'applique également à d'autres ministres israéliens concernés par la procédure.

Cette situation soulève de nombreuses questions sur la portée de l'autorité de la CPI et ses interactions avec les États qui n'ont pas ratifié le statut de Rome. Bien que la Cour ait juridiction sur les crimes de guerre, de génocide et de crimes contre l'humanité, **ses décisions ne sont pas toujours contraignantes pour les pays non signataires, ce qui crée des tensions diplomatiques, notamment dans des contextes aussi sensibles que celui du conflit israélo-palestinien.**

<https://www.frontieresmedia.fr/international/mandat-arret-cpi-benyamin-netanyahou-beneficie-immunite-diplomatie-francaise>